

Formation professionnelle

ATTAQUE EN RÈGLE !!!

BRANCHE CHIMIE (0044)

La chambre patronale de la branche chimie a convoqué, le 13 janvier 2021, les organisations syndicales à une réunion dédiée à la formation professionnelle (CPNE).

L'unique volonté de la direction est d'avoir le consentement des représentants des salariés pour diminuer drastiquement les quelques avantages, pour les travailleurs, sur la formation professionnelle.

Concernant les CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) la branche propose de revoir le nombre d'heures et les montants attribués pour l'aide à la formation en les baissant de près de 25 %, pour passer de 8000 euros à 6000 euros. Ce qui aura un impact non négligeable pour les salariés, tant sur le côté financier que sur la partie qualitative de la formation.

France Chimie a montré ses intentions. La direction compte diminuer les montants de 25 % et près de 30 % sur le temps alloué aux formations pour l'obtention d'un CQP. Elle dévoile aussi clairement sa volonté d'un changement du monde du travail.

Les documents de présentation de référentiel de bloc sont alarmants. France Chimie souhaite que les stagiaires, pour l'obtention de leurs CQP qui ne sont pas reconnus par une revalorisation salariale et professionnelle, puissent être habilités à prendre toutes les responsabilités qui sont légalement l'obligation des employeurs.

Pour exemple : dans le référentiel d'opérateur de production, le travailleur doit **identifier les limites de son champ de compétence**. Un autre exemple tout aussi dangereux : **identifier les risques pour les personnes, les équipements et l'environnement...**

Le patronat souhaite avoir de supers techniciens, de supers agents de maîtrise, de supers ingénieurs, payés aux salaires d'ouvrier.

Nous sommes bien conscients que la direction considère les instances de la branche comme des chambres d'enregistrement. Nous ne nous laisserons pas embarquer dans cette mascarade.

La FNIC CGT a réaffirmé sa position concernant la reconnaissance de la formation tant sur le salaire que sur la qualification. Il n'est pas envisageable de laisser les patrons de nos industries décider du contenu de la formation pour avoir des travailleurs formés uniquement sur certaines tâches. **Ce qui leur permettra, par la même occasion, de ne pas payer les salariés à leurs juste valeur et surtout à hauteur de l'investissement du travailleur et de remettre en cause la Convention Collective.**

Sans l'intervention de **la FNIC CGT**, France Chimie n'aurait pas respecté l'accord de 2016, signé par certaines organisations syndicales. En effet, la direction souhaitait faire valider des baisses de moyens alloués pour la formation professionnelle alors que ceux-ci sont inscrits dans l'accord. **Il n'est pas surprenant que France Chimie ne respecte pas les accords mais que dire des autres OS...**

la FNIC CGT alerte les syndicats et les salariés de rester vigilants sur les qualifications et les coefficients correspondant au niveau d'étude et de formation, à l'emploi occupé et au niveau de responsabilités demandé par les employeurs.

Nous devons être conscients que seule une mobilisation des travailleurs la plus large possible stoppera les multiples attaques que connaissent les salariés de la branche chimie.

la FNIC CGT réaffirme son orientation révolutionnaire, basée sur la double tâche de répondre aux revendications immédiates des travailleurs et à la nécessité de changer de société. La priorité des luttes, l'emploi et les salaires. Trois axes sont proposés pour porter des objectifs clairs :

- Le bouclier anti-dumping, qui permet de stopper net les délocalisations et licenciements.
- Les 32 heures, la baisse du temps de travail est la clé de l'extinction du chômage.
- Le 100 % Sécu.

La FNIC-CGT appelle à ce qu'un processus de lutte puisse trouver un point de départ dans la semaine du 18 au 23 janvier.